



Guide d'accompagnement sur les médias sociaux

L'utilisation et l'appropriation des technologies de l'information font partie des valeurs institutionnelles du Collège Montmorency. C'est dans cette optique qu'il propose aux membres de sa communauté un guide pratique pour les accompagner sur les médias sociaux.

À quoi sert le guide ?

Le guide sert à donner un cadre aux utilisateurs des médias sociaux afin de respecter les lois et politiques en vigueur, les règles d'usage et l'éthique, et de préserver la réputation du Collège, celle des membres de son personnel ainsi que celle de ses étudiantes et étudiants.

Qu'est-ce que les médias sociaux ?

Ce sont les médias utilisant Internet afin de faciliter la création, le partage de contenus générés par les utilisateurs, la collaboration et l'interaction sociale¹.

Quelles sont les lois, politiques et normes qui concernent l'utilisation des médias sociaux?

Toute personne qui utilise les médias sociaux au Collège doit se conformer aux lois, politiques et normes suivantes :

- [Charte de la langue française](#);
- [Charte des droits et libertés de la personne](#);
- [Code civil du Québec](#);
- [Code criminel](#);
- [Loi sur le droit d'auteur](#);
- [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels](#).
- [Politique institutionnelle pour contrer le harcèlement](#), Collège Montmorency, 2009;
- [Politique institutionnelle relative à l'emploi, à la qualité et à la valorisation de la langue française](#), Collège Montmorency, 2004;
- [Politique institutionnelle sur la qualité du milieu de vie](#), Collège Montmorency, 2005;
- [Politique institutionnelle sur la sécurité en matière de technologies de l'information et des communications](#), Collège Montmorency, 2002;
- [Manuel des normes graphiques](#), Collège Montmorency, 2012;

Les individus qui contreviennent aux lois, aux politiques et normes sont responsables personnellement de leurs actes.

Le Collège Montmorency n'est pas responsable du contenu des sites externes.

Quelles sont les règles d'usage et l'éthique recommandée dans les médias sociaux?

On fait souvent mention d'une Nétiquette et d'une Néthique dans les médias sociaux. La première se définit comme l'ensemble des conventions de bienséance qui régissent le comportement des internautes dans le

¹ Définition tirée de : Beaudin-Lecours, A., Delisle, I., Desrochers, M.-J., Germain, G., Giroux, P., Lachapelle-Bégin, L., Martel, C. et J.-L. Trussart. [Guide de l'utilisation pédagogique des médias sociaux](#), 2012, p. 8.

réseau, notamment lors des échanges dans les forums, par courrier électronique et dans les réseaux sociaux. La seconde concerne l'ensemble des principes moraux².

En résumé, voici les conventions et les principes moraux énoncés couramment sur les sites sociaux auxquels souscrit le Collège :

- ✓ La courtoisie et le civisme sont toujours de mise.
- ✓ Les propos diffamatoires, haineux et discriminatoires, de même que les attaques personnelles sont formellement bannis des sites sociaux.
- ✓ Les messages doivent être signés par leur auteur.
- ✓ Les réponses doivent être directement en lien avec le sujet discuté.
- ✓ Le français est la langue principale des communications, sauf pour les termes techniques.
- ✓ Les majuscules, le caractère gras, le rouge et les points d'exclamation sont à proscrire.
- ✓ La promotion des activités du Collège Montmorency est encouragée, mais toute autre publicité, incluant celle de ses partenaires, n'est pas la bienvenue.
- ✓ Avant de déposer une photographie ou une vidéo dans un site de partage, l'utilisateur doit s'assurer d'avoir l'autorisation des personnes qui y figurent.
- ✓ Il ne doit pas diffuser d'images ou de contenu inappropriés.
- ✓ Les témoignages et citations doivent respecter le droit d'auteur.

Quel est le rôle de chaque intervenant dans l'utilisation des médias sociaux au Collège?

Le Collège Montmorency

Le Collège Montmorency veut s'assurer d'une cohérence tant au chapitre du contenu qu'au chapitre de l'image de marque dans les médias sociaux. Il tient à être correctement représenté par les membres de son personnel et ses étudiants. Les membres de sa communauté qui seraient témoins d'un cas d'atteinte à la réputation du Collège Montmorency sur les médias sociaux sont appelés à communiquer avec la Direction des communications et des affaires institutionnelles par courrier électronique à l'adresse suivante : communication@cmontmorency.qc.ca.

Les services et les départements peuvent utiliser leur propre en-tête pour s'identifier sur Internet et dans les médias sociaux. Le logotype du Collège est réservé à la Direction des communications et des affaires institutionnelles qui gère les comptes officiels du Collège Montmorency sur les médias sociaux.

Les membres du personnel du Collège

L'utilisation des médias sociaux est permise si elle est liée au travail et si elle est raisonnable. Elle ne doit pas nuire à la réalisation de la mission du Collège. Il est conseillé de communiquer avec les étudiants par Moodle, par Col.NET et par les médias sociaux destinés à la promotion des activités du Collège (ex. : via la page Facebook de la vie étudiante du Collège Montmorency).

Lorsqu'ils s'affichent professionnellement sur les sites sociaux, les membres du personnel indiquent le titre officiel de leur poste, ainsi que le nom exact du programme d'études, du département d'enseignement ou du service administratif, avec la mention du Collège Montmorency.

À des fins personnelles, l'utilisation des médias sociaux au Collège doit se faire lors des périodes de pause et de repas seulement.

² Définitions tirées du [Grand dictionnaire terminologique](#), Office québécois de la langue française, site Internet consulté le 22 septembre 2014

Dans les sites sociaux, les employés s'identifient distinctivement du Collège Montmorency lorsqu'ils émettent un avis personnel. En effet, ils ne doivent pas utiliser l'adresse électronique du Collège pour véhiculer des opinions personnelles. De plus, ils respectent les informations confidentielles et stratégiques par loyauté envers leur employeur.

La communauté étudiante montmorencienne

Les laboratoires informatiques du Collège sont utilisés prioritairement dans une perspective éducative. L'utilisation des médias sociaux est permise si elle est liée aux études et si elle est raisonnable. Elle ne doit pas nuire à l'enseignement en classe. L'utilisation des médias sociaux dans le cadre des cours au Collège doit toujours avoir un but pédagogique.

Il est conseillé de communiquer avec un professeur ou tout autre membre du personnel du Collège par Moodle, par Col.NET ou par courriel.

Tout travail étudiant déposé sur un site de partage précise le nom de l'auteur, le titre du cours avec la mention du Collège Montmorency, la session et l'année où il a été conçu et, s'il y a lieu, le contexte dans lequel il a été réalisé.

Comment respecter sa vie privée et protéger son identité numérique dans les médias sociaux?

Afin de préserver leur intimité et leur vie privée dans les médias sociaux, les utilisateurs sont invités à créer deux comptes : l'un professionnel et l'autre personnel ou encore à gérer des listes d'amis ou d'abonnés selon le contenu des messages envoyés.

Par ailleurs, on veille à ne pas mentionner de détails qui pourraient compromettre sa sécurité physique et son intégrité. Une identité numérique, c'est l'ensemble des données et des renseignements relatifs à un individu, présents dans Internet, que celui-ci choisit de divulguer et de montrer aux autres³. Or, on oublie souvent que cette identité numérique a des répercussions concrètes sur sa réputation. Ce qui est publié dans Internet laisse des traces permanentes.

De plus, l'identité numérique peut être usurpée au même titre que l'identité réelle.

En somme, un comportement responsable, sécuritaire et empreint de civisme dans les médias sociaux permet de se construire une personnalité numérique positive et de protéger son identité numérique.

³ *Ibidem.*